



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée  
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité  
entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

**Déclaration présentée par Global Fund for Widows, Guild  
of Service, National Alliance of Women's Organizations,  
National Board of Catholic Women of England and Wales,  
Northern Ireland Women's European Platform, Soroptimist  
International Great Britain and Ireland (SIGBI) Limited  
et Widows Rights International, organisations  
non gouvernementales dotées du statut consultatif  
auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

### **Déclaration de la National Alliance of Women's Organizations**

Le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme offre une excellente occasion pour ceux qui s'intéressent à l'égalité entre les femmes et les hommes de se poser des questions importantes. À la lumière de la crise économique qui sévit depuis quelque temps, nous devrions nous poser les questions suivantes : à quels facteurs peut-on attribuer les dysfonctionnements du système économique actuel ? Comment pouvons-nous modifier ce système en veillant à ce que les personnes les plus vulnérables soient protégées, tout en encourageant l'éthique de l'effort et du travail assidu ? Lorsque nous examinons les systèmes de protection sociale et l'accès aux services, ne devrions-nous pas également nous poser la question suivante : pourquoi les femmes sont-elles systématiquement exclues d'une véritable prise de décision alors qu'il va de soi que leur participation à ce processus serait bénéfique à tous ? Comment pouvons-nous mettre un terme aux inégalités croissantes qui menacent la stabilité dans chaque pays ? Comment pouvons-nous garantir les droits d'un groupe donné sans sacrifier les droits d'un autre groupe ?

Les femmes et les hommes sont égaux. Ils l'ont toujours été en principe. Il n'en reste pas moins que tout au long de l'histoire, cette proposition n'a correspondu en rien à la réalité vécue par les peuples du monde entier. Les systèmes traditionnels ont favorisé la participation des hommes au détriment de celle des femmes. Des hommes politiques aux maîtres à penser en passant par les jeunes à l'école et dans la rue, l'égalité des femmes et des hommes est reconnue. Il reste que la promotion des femmes et des filles ainsi que leur pleine participation à la société sont encore entravées à tous les niveaux.

L'injustice continue de limiter le potentiel des femmes et des filles au sein de la société. Tant que cette injustice persistera, l'humanité restera empêtrée dans le chaos, les conflits et dans l'instabilité, passant d'une crise à l'autre.

Les valeurs qui sous-tendent les relations entre les individus, les institutions et les autres composantes de la société déterminent la façon dont celle-ci fonctionne. Ainsi notre compréhension de ces relations dictera les mesures concrètes que nous serons amenés à mettre en place afin de mieux fixer les règles de conduite qui régissent le fonctionnement de notre société.

Des valeurs positives telles que la bonté, les actes de générosité et de courage, la coopération et la compassion, démontrent à l'évidence que l'idée selon laquelle les êtres humains ne sont animés que par l'égoïsme, la violence et la rivalité est erronée. Cette soixante-troisième session de la Commission de la femme ne vient-elle donc pas à point nommé ? Il suffit pour cela d'envisager jusqu'à quel point le renforcement de ces nobles valeurs pourrait être favorisé si les pouvoirs publics leur allouait davantage de ressources, en faisant appel aux meilleurs instincts de leur citoyens et en engageant des moyens éducatifs conséquents pour développer et libérer leur potentiel spirituel et moral latent ?

L'avènement d'un monde où règnent le développement, la paix et la prospérité ne saurait se faire sans la participation de tous les êtres humains, dont les compétences et les talents peuvent être mis en valeur de manière harmonieuse afin de satisfaire les besoins de l'humanité. Si des millions de personnes ne sont pas en mesure de réaliser leur potentiel en raison de la pauvreté, du manque d'éducation, de l'absence de sécurité et ainsi de suite, l'humanité se voit privée de leurs points de vue, de leurs talents et de leurs compétences. Les systèmes sociaux doivent donc être renforcés pour permettre la participation pleine et entière de tous ainsi que l'avancement qui en résulte.

Les atouts multiples dont disposent les femmes sont sous-évalués dans le monde du travail et dans toutes les sphères de la vie, et le manque d'influence qui en résulte amoindrit le rayonnement des sociétés humaines prises dans leur ensemble. On ne peut guère imaginer ce qui pourrait être accompli si les femmes et les hommes, les filles et les garçons, étaient en mesure de libérer l'inouï potentiel latent qui existe en chacun d'eux, et d'œuvrer de manière concertée et créative à l'instauration d'une société telle qu'envisagée par tant d'organisations, dont la National Alliance of Women's Organizations.

La National Alliance of Women's Organizations s'emploie à garantir que la voix des jeunes femmes (et des jeunes hommes) soit entendue. La jeunesse représente un stade de la vie où des possibilités exceptionnelles s'offrent aux êtres humains. Les jeunes peuvent acquérir le sens de la responsabilité sociale et envisager la possibilité d'être des agents de changement positif. Ceci exige un effort concerté des pouvoirs publics, qui devront offrir à ces jeunes, dès leur prime jeunesse, des possibilités à cet égard, en veillant à ce que leurs capacités et leur vision individuelles soient renforcées. Il est indispensable que les jeunes femmes (et les jeunes hommes) puissent participer aux processus des Nations Unies afin d'être en mesure de concevoir le monde dans son intégralité et d'envisager le concept de la gouvernance mondiale efficace comme une réalité concrète. La soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme offre l'occasion de s'interroger sur la façon dont les mesures de protection sociale et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 peuvent aider les jeunes. S'il est indispensable de veiller à ce que les conclusions concertées contiennent un libellé concernant les jeunes femmes et les jeunes hommes, il importe d'autre part de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'entité, se félicite de leur participation, qu'ils soient présents sur le plan physique ou par la pensée.

Si nous voulons un monde où « les stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous » deviennent une réalité, nous devons manifestement nous demander pourquoi tant de personnes ne disposent toujours pas des biens et services de base. Si nous nous interrogeons sur ce qui peut être fait au regard des services publics, de la protection sociale et de l'infrastructure de l'égalité afin d'assurer l'élimination de la pauvreté, nous devons peut-être faire valoir que les graves difficultés qui se posent sont un symptôme d'un ordre économique gravement défaillant. Nous pouvons tous donner des exemples des maux sociaux que sont l'extrême pauvreté et l'extrême richesse, les inégalités croissantes, ainsi que la corruption. Ces maux sociaux ne sont-ils pas en train de déstabiliser la société et de ravager des communautés ? Comment faire alors pour se doter d'un arsenal juridique qui ne perpétue pas tous les types d'inégalités ? Si nous nous efforçons de créer une société où chacun se prend en charge, ne faut-il pas se poser les questions suivantes : quelle est la nature du travail ? À quoi sert la richesse ? Ceci ne nous amènera-t-il pas à envisager quels types de filets de sécurité sont indispensables afin de venir en aide à ceux qui ne réussissent pas trouver un travail décent convenablement rémunéré ou qui sont frappés par l'inaptitude médicale au travail ?

Une nouvelle dimension est apparue au cours de la soixante-et-unième session de la Commission de la condition de la femme : celle-ci a été l'occasion d'entendre les points de vue rarement entendus des femmes autochtones, auxquelles on ne s'adresse pas habituellement pour trouver des réponses, et de prendre connaissance de leurs approches novatrices. Ce qui nous amène à proposer que le système des Nations Unies développe son aptitude à reconnaître les capacités et la résilience de populations qui, jusqu'à présent, ont été considérées comme des victimes ou des entités marginalisées.

Les parties prenantes pourront-elles affirmer, tout au long de la soixante-troisième session de la Commission, que les populations disposant de ressources financières limitées ne se taisent qu'après avoir reçu une aide extérieure ? Ne pouvons-nous pas chercher à modifier notre discours de manière à ce que ces populations ne soient pas présentées uniquement comme des groupes nécessiteux ou des groupes à problèmes ? Dans bien des cas, on ne s'intéresse aux groupes à faible revenu que lorsqu'ils sont bénéficiaires de services ou d'assistance. Il arrive qu'on leur fasse l'aumône de demander leurs points de vue. Ne devrait-on pas plutôt les considérer comme des collaborateurs égaux et compétents engagés dans un effort collectif ?

Si l'objectif des services sociaux est de veiller à ce que tous les membres de la société puissent accéder de manière équitable à tous les portails de développement autonome et de sécurité, il nous faut examiner la lutte contre la pauvreté et le manque de débouchés de façon durable. Pour cette raison, ne devons-nous pas envisager de créer un nouveau modèle de société ? La solution ne saurait se limiter à un simple exercice de comptabilisation et de transfert de ressources financières. N'avons-nous pas besoin de créer une société où les valeurs empreintes de maturité que sont la justice, la compassion, la coopération, et l'empathie sont pleinement prises en compte dans les processus, les programmes et les structures ?

Au sein des pays, chaque groupe devrait être considéré comme étant doué d'aptitudes et de potentialités, ce qui permettrait d'invalider l'idée selon laquelle les groupes vivant en milieu urbain sont en quelque sorte plus évolués que les groupes vivant en milieu rural. De même, à l'échelle mondiale, nous ne pouvons pas continuer de défendre l'idée dépassée selon laquelle les habitants des zones à revenu élevé ont plus de connaissances et de compétences que les habitants des villages situés dans les plaines ou dans les régions de montagne ou de forêt. Les connaissances et les compétences peuvent être différentes, mais peut-on s'arroger le droit de se prononcer sur leur degré de validité ? N'avons-nous pas besoin de reconnaître que personne n'a encore réalisé ce qui est nécessaire pour créer le monde dont tant d'entre nous rêvent ? Ni les riches ni les pauvres vivant en milieu rural n'ont apporté de réponse à cette question. Lorsqu'on élabore des solutions et des stratégies se rapportant à la protection sociale et aux services publics, ne devrait-on pas rejeter la notion de dépendance mais s'employer plutôt à développer des relations fondées sur un soutien et une assistance mutuels, ce qui permet d'établir de manière probante une société solide où de telles qualités ne font pas figure de faiblesse ?

En raison des crises qui sévissent sur tous les fronts à l'échelle mondiale, nous demandons à ce que la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme soit un espace où les États parties, les organismes des Nations Unies et la société civile posent les questions importantes et débattent ouvertement et sans rancœur de celles-ci, notamment la manière de restructurer la société afin de garantir la justice et l'égalité des chances pour tous, en faisant fond sur les données d'expérience qui ont confirmé que nous sommes tous égaux et que nous avons une grande aptitude à contribuer à la richesse collective et à l'amélioration des conditions de vie dans le monde.